

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue au lieu habituel des séances situé au 1245, 2e rang, Val-Alain, ce **12 février 2024**, à 18h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois  
Siège #2 - Camil Samson  
Siège #3 - Julie Duhaime  
Siège #5 - Isabelle Laroche  
Siège #6 - Matthieu Giroux

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte.  
Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de convocation à la présente séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

1 personne est présente.

**2024-02-067**

**1.1 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Cette séance est convoquée conformément aux articles 152 et ss du code municipal. Sous réserve du paragraphe qui suit, il ne peut y avoir d'autres discussions que celles apparaissant à l'avis de convocation transmis à tous les élus et portant sur la reconsidération de la résolution 2024-01-024 - OCTROI CONTRAT DE CONSTRUCTION DE L'ESPACE CITOYEN à la suite du refus du maire de la signer et de l'approuver (droit de veto). Les conseillers indiquent avoir tous reçu l'avis de convocation requis par la Loi ou renoncent à celui-ci le cas échéant.

Cependant, le conseil souhaite ajouter un autre sujet, soit d'entreprendre la procédure d'adoption du règlement d'emprunt en lien avec la construction de l'Espace citoyen. Pour cela, il est essentiel que les élus présents sur le territoire de la Municipalité de Val-Alain soient tous d'accords avec l'ajout de ce sujet. Il est à noter que la conseillère, madame Marie-Ève Marcotte-Bussières, absente, ne peut être présente à la séance extraordinaire de ce soir et elle se retrouve à l'extérieur du territoire de la Municipalité. Madame Marcotte-Bussières a toutefois signifié par écrit qu'elle était d'accord avec l'ajout de ce sujet.

Il est donc constaté que la procédure pour la tenue de la présente séance extraordinaire est faite de la manière et dans le délai prévu par la Loi.

**2024-02-068**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

1.1 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Reconsidération de la résolution 2024-01-024 - OCTROI CONTRAT DE CONSTRUCTION DE L'ESPACE CITOYEN à la suite du refus du maire (droit de veto)

3.2 - Avis de motion / Règlement #243-2024 construction Espace citoyen

3.3 - Dépôt du projet de règlement #243-2024 construction Espace citoyen

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté avec notamment l'ajout des points 3.2 et 3.3 visant la procédure d'adoption du règlement d'emprunt en lien avec la construction de l'Espace citoyen.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents. Le maire a été également voté sur cet ordre du jour.**

### **3 - SUJETS À DISCUTER**

2024-02-069

#### **3.1 - Reconsidération de la résolution 2024-01-024 - OCTROI CONTRAT DE CONSTRUCTION DE L'ESPACE CITOYEN à la suite du refus du maire (droit de veto)**

Le maire, monsieur Daniel Turcotte, annonce renoncer à son droit de veto pour ce point et accepte de signer la résolution 2024-01-024 ainsi que le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de janvier 2024, sans réserve.

En conséquence, aucun vote de reconsidération (droit de veto) n'est requis.

2024-02-070

#### **3.2 - Avis de motion / Règlement #243-2024 construction Espace citoyen**

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller, Camil Samson, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil le règlement numéro 243-2024 visant la construction de l'Espace citoyen.

2024-02-071

#### **3.3 - Dépôt du projet de règlement #243-2024 construction Espace citoyen**

ATTENDU QUE l'avis de motion du règlement #243-2024 a été donné;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite adopter le règlement d'emprunt #243-2024 visant le financement de la construction de l'Espace citoyen.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, de déposer le projet de règlement #243-2024 et que des copies de ce projet de règlement soit mis à la disposition du public dès que possible au bureau municipal.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.**

#### **Documents relatifs au point**

[Règlement emprunt - centre multi\(6897346.1\)](#)

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

2024-02-072

#### **5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller que cette séance extraordinaire soit levée à 18 h 35.

**VOTE: Adoptée à l'unanimité des membres présents.**

\_\_\_\_\_  
Daniel Turcotte  
Maire

\_\_\_\_\_  
Émilie Marcoux-Mathieu  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Daniel Turcotte  
Maire

